The background features a stylized map of Africa in shades of red and orange. The map is overlaid with decorative patterns: vertical red bars on the left and colorful geometric patterns (squares, circles, and lines) in green, blue, purple, and yellow in the corners, resembling traditional African art.

# **DES PRISONS EN AFRIQUE**

**EXPÉRIENCES, MODÈLES  
ET CIRCULATIONS**

**MARIE MORELLE  
FRÉDÉRIC LE MARCIS  
CHRISTINE DESLAURIER  
YASMINE BOUAGGA**

**Sous la direction de  
Marie Morelle et Frédéric Le Marcis**



# **Semaine 1**

## Marie Morelle



Les systèmes carcéraux en Afrique seraient-ils spécifiques ?  
Nous allons étudier les dynamiques carcérales à l'échelle du continent africain, et les mettre en perspective avec les dynamiques mondiales.

Nous voulons vous montrer la diversité des prisons en Afrique, la diversité de situations des détenus. Qui sont-ils ? Des hommes ? Des femmes ? Des mineurs ? Des prévenus ? Des condamnés ?

Nous voulons aussi vous inciter à déceler d'autres formes d'enfermement sur le continent. Par exemple, quelle différence faites-vous entre un centre de traitement Ebola et une prison ?

En somme, cette semaine doit vous accompagner dans la déconstruction d'un certain nombre d'idées reçues sur les prisons en Afrique.



## **Semaine 1.1**

---

### **La prison, l'Afrique et le monde**

# La prison, l'Afrique et le monde

**Frédéric Le Marcis**

Professeur en anthropologie sociale, ENS de Lyon, Triangle, programme Ecoppaf

**Marie Morelle**

Maîtresse de Conférences HDR en géographie, université Paris 1 Panthéon Sorbonne, Prodig, programme Ecoppaf

## Une définition de la prison



**Frédéric:** Quelle est la dynamique de l'incarcération sur le continent africain? Avant de commencer Marie, peux-tu nous donner une définition de ce qu'est la prison?



**Marie:** Les prisons sont des établissements pénitentiaires dans lesquels des personnes sont placées en détention sur décision de justice. Ces personnes sont privées de leur liberté et elles reçoivent une sanction pénale. On parle de prison pénale. Cependant, il existe des formes d'enfermement extra pénales: l'hôpital psychiatrique, le centre de rétention administrative... Cela ne veut pas dire que des textes de loi ne prévoient pas le contrôle de ces lieux par des juges.

## Observer les taux d'incarcération



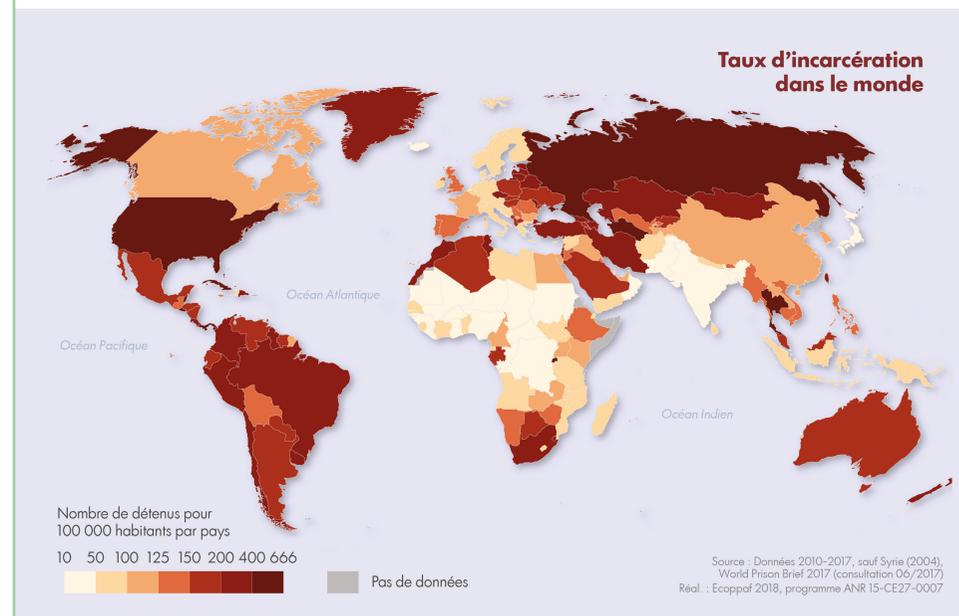
**Frédéric:** Depuis plusieurs années, différents travaux évoquent la question du tournant punitif mondial. Certains auteurs parlent d'hyperinflation carcérale notamment à partir des taux aux États-Unis ou au Brésil, quand d'autres évoquent plutôt le modèle scandinave à propos des faibles taux d'incarcération en Norvège ou en Suède. Quelle est la situation africaine?



**Marie:** Tu viens de parler de taux d'incarcération. C'est effectivement important de regarder ces taux d'incarcération à l'échelle mondiale mais encore faut-il savoir ce qu'est un taux d'incarcération. Ce taux permet de mettre en rapport la population totale des détenus, de la rapporter à l'effectif de la population d'un pays donné en un instant T. Cependant, il y a quand même certaines limites à ce taux d'incarcération. Il ne prend pas en compte les personnes condamnées

mais qui bénéficieraient d'une peine alternative. Il ne prend pas non plus en compte le *turn over*, c'est-à-dire le flux de détenus sur une année par exemple, sachant que des prisonniers peuvent être condamnés à des peines de prison de moins d'un an. Cela étant, ce taux d'incarcération reste un référent important pour construire une première comparaison, notamment à l'échelle mondiale.

Regardons la carte des taux d'incarcération dans le monde: qu'est-ce que l'on constate? Et bien c'est que le continent africain se distingue! Il présente bien souvent des taux d'incarcération beaucoup plus faibles qu'ailleurs dans le monde.



## Analyser les taux d'incarcération



**Frédéric :** Mais alors peut-on peut parler d'un modèle africain d'incarcération ?



**Marie :** Si l'on observe la carte de l'Afrique un peu plus en détail, on constate que les situations sont assez disparates. Au Rwanda par exemple, le taux d'incarcération en 2015 est de 434 pour 100 000 habitants parce que le Rwanda a vécu un génocide et qu'à la suite de ce génocide il y a eu des enquêtes, des procès et beaucoup de condamnations.



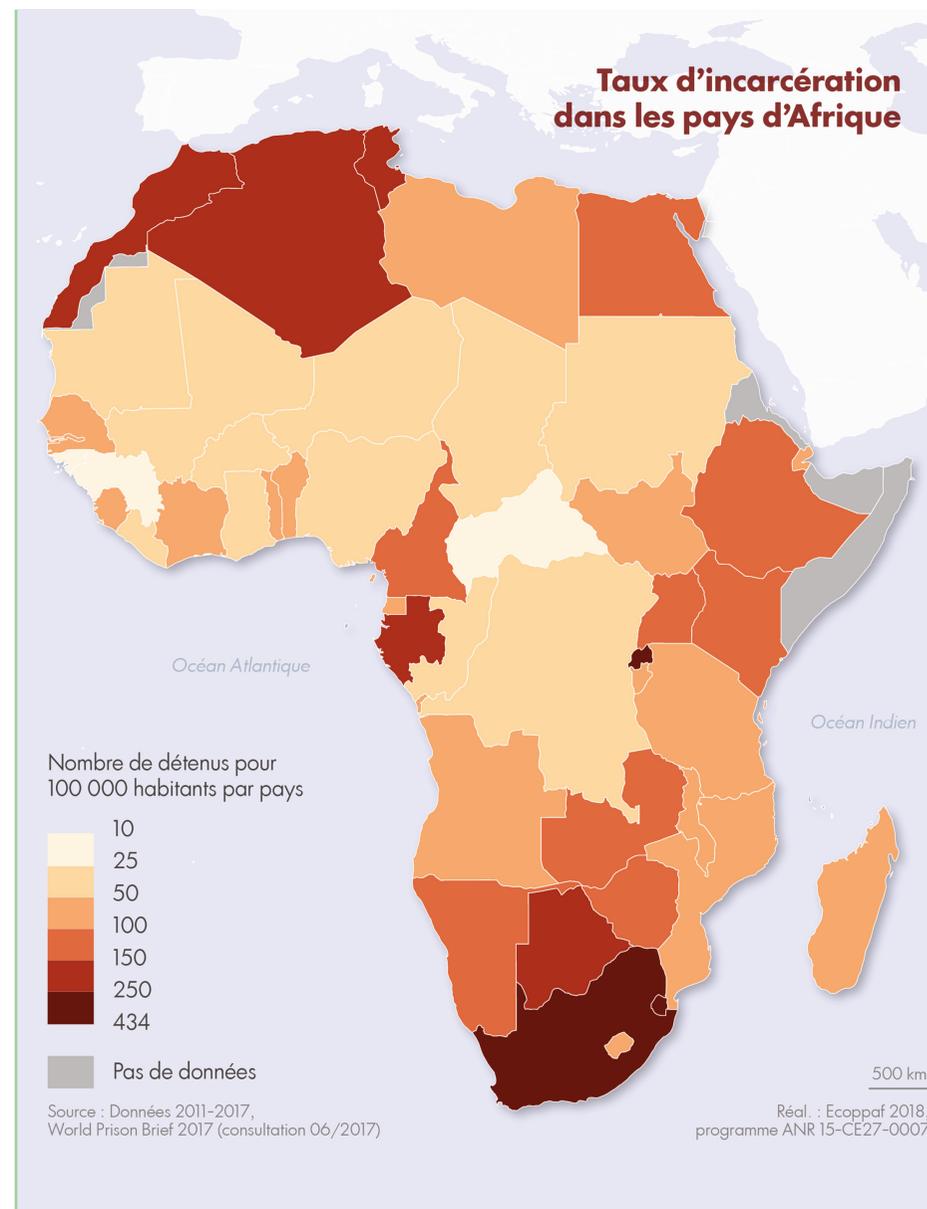
**Frédéric :** Je remarque que le taux de l'Afrique du Sud a l'air aussi très élevé.



**Marie :** En effet, 291 pour 100 000 habitants en 2016. Cette fois-ci, cela tient au fait que les politiques pénales sont structurellement répressives en Afrique du Sud : on condamne, et on condamne à de la prison. Il y a aussi des pays qui présentent des taux manifestement assez faibles, comme le Burkina Faso par exemple : 41 pour 100 000 habitants en 2015.



**Frédéric :** Et dans ce cas on peut souligner que depuis quelques années, les taux ont augmenté à la fois parce que des anciens supporters de Blaise Compaoré ont été incarcérés après la révolution et notamment après le coup d'État qui a suivi la révolution. Mais aussi en raison du développement d'une politique de lutte assez violente contre le terrorisme.



## La prison et les formes alternatives de justice



**Marie:** En effet, rien n'est figé et nous allons y revenir aussi. Au Burkina Faso toutefois, le taux reste assez faible comme c'est le cas dans certains autres pays. Alors comment l'expliquer ? Tout d'abord il faut être vigilant quant à la fiabilité des sources. On peut également se poser la question de savoir si un faible taux d'incarcération signifie que le pays en question recourt davantage aux peines alternatives ? Cela n'est pas nécessairement le cas, d'autant qu'elles n'existent pas toujours. Il peut y avoir le fait que les gens essayent de recourir à d'autres formes de justice. La question c'est pourquoi ? Première idée, c'est le fait qu'il peut y avoir une défiance vis-à-vis des institutions : police, gendarmerie, magistrats. Il existe aussi des pratiques clientélistes, des pratiques de corruption qui d'ailleurs, au passage, permettent à certains d'éviter la prison. Alors vers quelle source de justice, vers quelle forme de justice se tournent les populations ? On va éventuellement se tourner vers la justice coutumière. Cependant, cette « coutume » évolue, elle n'est pas figée. En outre, ces formes coutumières (incarnées par le chef de village, le chef de quartier, un chef religieux) sont parfois mobilisées au détriment des mineurs, des cadets sociaux, des jeunes ou des femmes. Elles ne sont donc pas nécessairement la panacée.

## Prison et surpopulation carcérale



**Frédéric:** Lorsque l'on consulte des rapports d'ONG ou d'organisations internationales, on lit souvent des descriptions de prisons surpeuplées. Est-ce une réalité ? Comment comprendre cette surpopulation ?

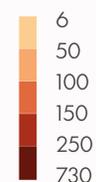


**Marie:** Il importe de distinguer la taille d'une prison de la surpopulation. On peut très bien avoir des prisons de petite taille qui ont peu de capacité d'accueil et qui sont marquées par la surpopulation. Et inversement, il existe des prisons de grande taille avec une grande capacité d'accueil et qui ne sont pas marquées par la surpopulation. Prenons l'exemple du Cameroun et de sa population carcérale en 2010. Certaines prisons dans la région du Centre, à Yaoundé par exemple, sont marquées par des taux d'occupation importants et par une situation de surpopulation. Regardons à côté de la région anglophone, du côté de Bamenda, là les taux d'occupation sont faibles.

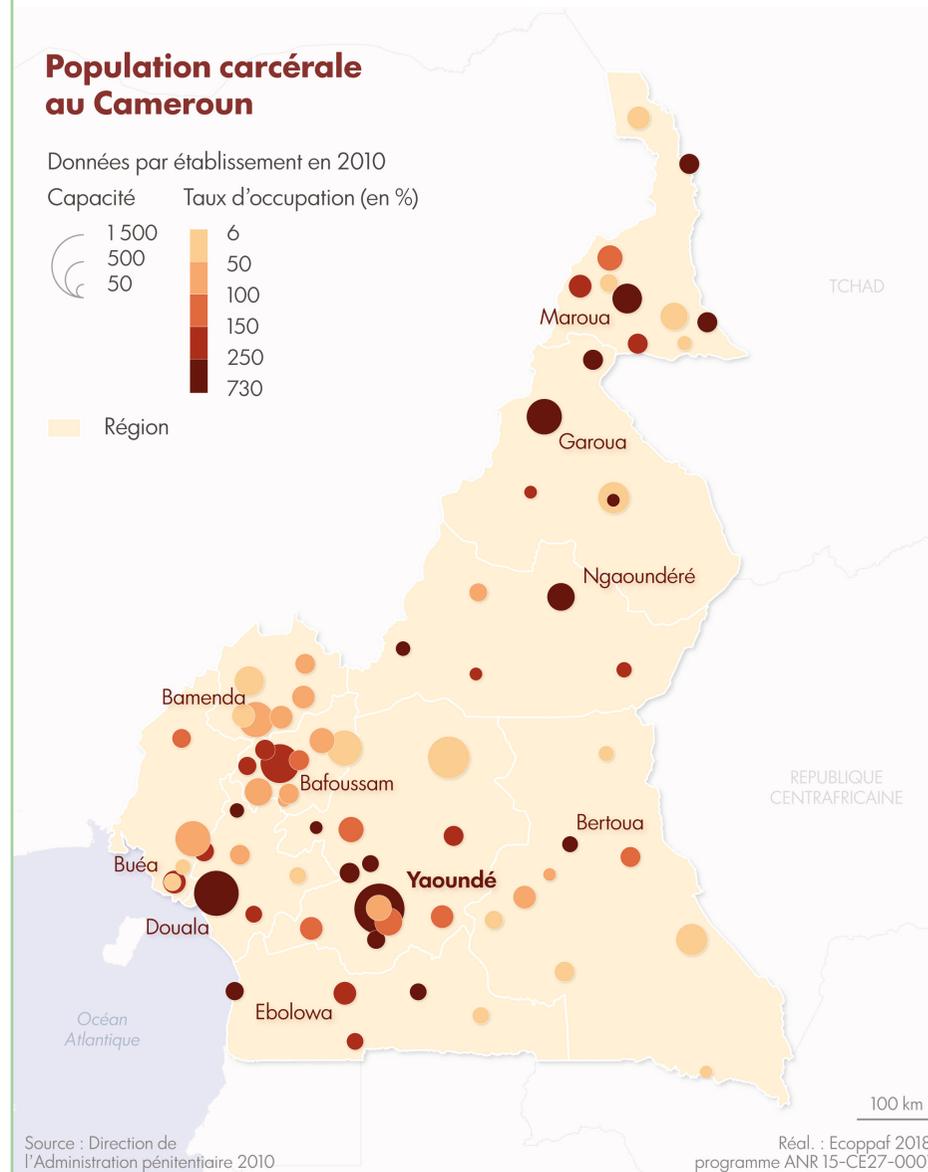
## Population carcérale au Cameroun

Données par établissement en 2010

Capacité      Taux d'occupation (en %)



■ Région



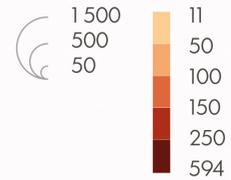


**Marie :** Regardons la carte de 2017 où, dans cette région anglophone, les taux d'occupation ont vraiment augmenté et on commence à voir une situation de sur-occupation. Comment l'expliquer ? Cela est lié au fait que depuis 2016 il y a eu des mouvements sociaux suivis d'une répression et aujourd'hui le conflit latent renchérit le nombre d'incarcérations.

## Population carcérale au Cameroun

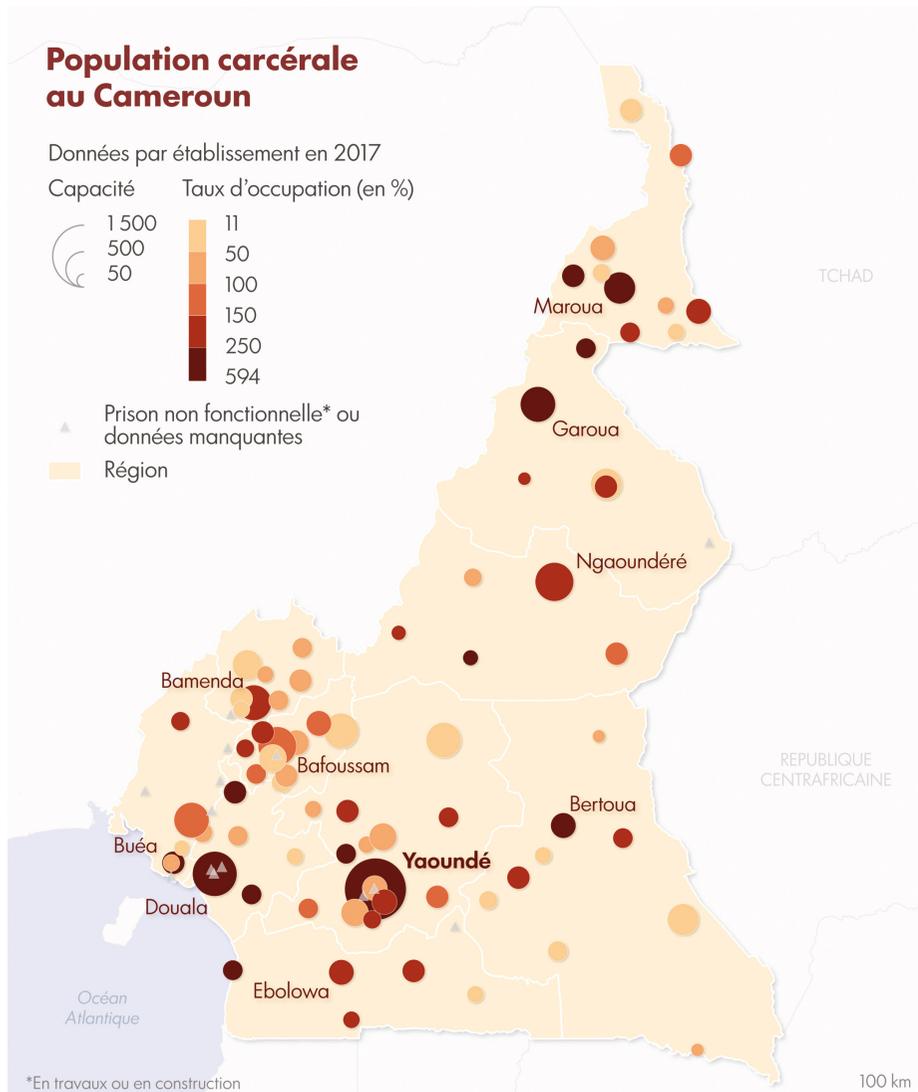
Données par établissement en 2017

Capacité      Taux d'occupation (en %)



▲ Prison non fonctionnelle\* ou données manquantes

■ Région



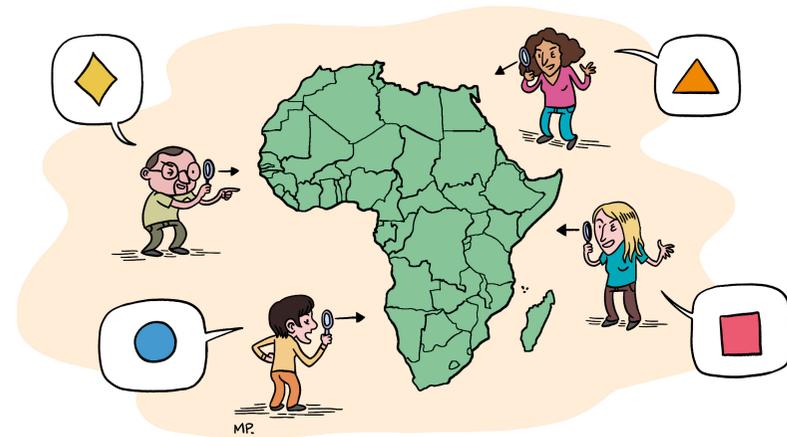
\*En travaux ou en construction  
 Sources : Direction de l'Administration pénitentiaire 2017, sauf pour les prisons non fonctionnelles de Douala-Ngoma, Limbé et Bonabéri (Ministère de la Justice 2016)

100 km

Réal. : Ecoppaf 2018, programme ANR 15-CE27-0007

## À retenir

**Il faut garder à l'esprit la diversité du fait carcéral sur le continent africain : d'une prison à une autre, d'une région à une autre, à l'échelle d'un même pays, entre les pays. Il faut également penser les dynamiques dans le temps : le temps long, moyen et aussi à court terme. Il faut pouvoir penser le fait que certains pays en Afrique se caractérisent par des taux d'incarcération faibles. Enfin, il importe de distinguer les prisons qui sont marquées par la surpopulation (elles existent) de l'ensemble de la population détenue dans un pays donné.**



## Bibliographie

- CARIO Robert**, 2014, « Justice restaurative : principes et promesses », *Les Cahiers Dynamiques*, vol. 59, n°1, p.24-31
- COMBESSIE Philippe**, 2018, *Sociologie de la prison*, Paris, La Découverte, collection Repères
- LE ROY Étienne**, 1975, « L'évolution de la justice traditionnelle dans l'Afrique Francophone. » *Canadian Journal of African Studies / Revue canadienne des études africaines*, vol. 9, n°1, p.75-87
- MORELLE Marie, LE MARCIS Frédéric**, 2016, « Que nous apprennent les prisons africaines? », *Mouvements*, vol. 4, n°88, p.42-49
- MORELLE Marie, LE MARCIS Frédéric**, 2015, « Pour une pensée pluridisciplinaire de la prison en Afrique », *Afrique contemporaine*, n° 253, p.117-129
- TOURNIER Pierre-Victor**, 2011, *Dictionnaire de démographie pénale*, Paris, L'Harmattan



## **Semaine 1.2**

---

# **La pluralité des prisons en Afrique**

# Pluralité des prisons en Afrique

**Frédéric Le Marcis**

Professeur en anthropologie sociale, ENS de Lyon, Triangle, programme Ecoppaf

**Marie Morelle**

Maîtresse de Conférences HDR en géographie, université Paris 1 Panthéon Sorbonne, Prodig, programme Ecoppaf



**Frédéric:** On parle beaucoup en Afrique des prisons : soit sous l'angle de la surpopulation, soit celui de la vétusté. Quelle est la réalité ?

## Des prisons introduites dans l'urgence à l'époque coloniale



**Marie:** Toutes les prisons ne se valent pas. En fait, on ne peut pas tenir un discours homogène sur les prisons africaines. Il faut les distinguer. Tout d'abord, il convient de resituer les dynamiques carcérales dans une perspective historique, de comprendre les logiques qui sous-tendent l'adoption de la prison pénale, et puis concrètement la mise en place, la construction de ces prisons. En Afrique, les historiens s'entendent pour dire que la prison pénale arrive avec la colonisation, au tournant des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, même s'il existe des formes d'enfermement précolonial. Dans le contexte colonial, les premières prisons sont construites en urgence. Souvent, les administrateurs vont transformer un fort militaire, une station de police, de manière très hâtive, en prison. Progressivement, des prisons sont construites et une politique pénitentiaire est mise en place. Aujourd'hui, des prisons anciennes ou coloniales, des prisons construites par exemple aux indépendances et des constructions extrêmement récentes se côtoient.



**Frédéric:** Quels sont les impératifs qui sous-tendent la construction de prisons contemporaines ?



**Marie:** Tu parles de construction de prisons. Cela invite à réfléchir à l'architecture carcérale qui fait débat et jusqu'à aujourd'hui ! L'architecture participe de la réflexion sur ce qu'est une prison, ce que sont les finalités de la prison, qui sont d'ailleurs souvent contradictoires. Le premier enjeu de la construction d'une prison, c'est l'enjeu sécuritaire. On veut séparer des détenus qui sont présumés dangereux du reste de la société. On veut aussi éviter des évasions, quelles que soient leur réalité. Donc la prison, c'est d'abord des murs hauts, aveugles, des miradors. C'est un peu le premier impératif.

Il y a aussi l'enjeu de punir. Est-ce que l'on conçoit une prison et son architecture pour punir ? Ce qui veut dire : quelle place laisse-t-on à la lumière ? Est-ce qu'on autorise les détenus à avoir une vue sur l'extérieur ? Et cela va un peu de pair avec la vocation dissuasive. On veut aussi faire peur à ceux qui sont libres et qu'ils fassent tout pour ne pas entrer en prison à leur tour.

Il existe un enjeu de surveillance et de discipline, qui s'articule également à un enjeu de réinsertion. L'architecture organise l'espace, elle le quadrille. Elle vise à favoriser le contrôle de la vie des détenus au quotidien. En prison, leur mobilité et leur emploi du temps sont contrôlés. Ainsi, dès le premier regard, la prison apparaît comme une succession de frontières, de portes, de barreaux.

## La prison du XXI<sup>e</sup> siècle ?



**Frédéric :** Mais aujourd'hui une prison moderne est-elle différente ?



**Marie :** On retrouve toujours ce dilemme entre un impératif sécuritaire et celui de respecter les droits de l'homme. Autrefois, on aurait dit qu'il fallait humaniser les prisons, et aujourd'hui on va dire qu'il faut améliorer les conditions de détention au titre du respect des droits de l'homme, souvent sous la pression des bailleurs institutionnels ou des ONG.



**Frédéric :** Est-ce que tu pourrais nous donner des exemples précis ?



**Marie :** Prenons la question de l'accès à l'eau, à l'eau potable, de la mise en place de citernes. Beaucoup de petits projets sont souvent financés par des ONG sur ces problématiques. Autre exemple, dans une cour de prison en terre battue, on imagine aisément ce qui se passe en saison des pluies. Les détenus se retrouvent les pieds dans la boue, ce qui peut donner lieu à un certain nombre de maladies et d'infections. Une ONG peut très bien trouver des fonds pour bitumer la cour. On peut aussi vouloir protéger les détenus du soleil et mettre alors en place des toits de tôles. Ce sont de petits projets mais il peut y avoir vraiment des projets de plus grande ampleur. À Douala, au Cameroun, il y a une prison très ancienne dans le centre-ville, très vétuste. Le gouvernement camerounais a lancé un programme de construction d'une grande prison en périphérie. L'architecte en charge des travaux disait qu'elle serait « la prison d'Amnesty International » avec l'idée qu'il faudrait avoir plus d'espace pour les détenus mais aussi des toilettes, des douches, des réfectoires. L'enjeu sécuritaire n'a pas pour autant disparu et l'architecte a également prévu de la vidéosurveillance, des portes automatiques, ce qui d'ailleurs rejoint aussi un enjeu de modernité. Ces techniques incarnent la prison moderne. Cependant, d'autres aspects doivent être pris en compte : le fait de déplacer cette prison en périphérie, va avoir un impact financier important sur les familles qui visiteront leurs parents détenus, sans parler du coût en temps.



**Frédéric :** Parle-t-on de prisons ouvertes sur le continent ?



**Marie :** Oui aujourd'hui comme hier ! Pendant la période coloniale, il y avait encore un autre dilemme : celui de séparer mais aussi de mettre au travail les détenus. On avait ainsi des prisons mobiles déplacées d'un chantier à un autre pour faire travailler les détenus. On retrouve ces prisons-là encore aujourd'hui. Elles ne sont pas « mobiles » mais « de production » telles qu'on les nomme au Cameroun. Dans ces prisons, les détenus sortent de la prison la journée et travaillent aux champs.



**Frédéric :** Est-ce que c'est la même chose dans les grandes villes ?



**Marie :** Dans les grandes villes ce n'est pas du tout la même chose. Tout d'abord, dans ces prisons « ouvertes », le plus souvent dans les campagnes, les autorités se heurtent à un enjeu de sécurité et à un risque d'évasion qu'elles souhaitent éviter en ville. Ensuite dans ces grandes villes, et particulièrement dans une capitale politique, la prison avec ces hauts murs, et le sentiment de fermeture qu'elle inspire, doit incarner la domination de l'État. Il en va différemment pour les prisons de petites villes ou les prisons rurales. Prenons le cas du Burundi, c'est un bon exemple. Regarde la carte, il y a une prison à peu près par province. En général sur le continent, la carte des prisons dans un pays donné épouse grosso modo le maillage politico-administratif. Cependant, il faut considérer d'autres lieux d'enfermement. Il y a aussi des cachots, où les personnes dont on veut obtenir des renseignements sont enfermées (des personnes dont on estime que ce sont des détenus politiques). Enfin, tout simplement il importe de prendre en compte dans certains quartiers, les cellules des commissariats, les cellules des brigades de gendarmerie où des personnes sont incarcérées des jours durant parfois, hors du cadre légal.

## À retenir

Il existe donc des prisons anciennes et des prisons contemporaines, des prisons dans les villes, des prisons dans les campagnes. Des prisons du centre-ville ou des prisons en périphérie : au fond, une variation dans l'espace et dans le temps de ce que sont les prisons sur le continent.

## Bibliographie

**BERNAULT Florence**, 1999, *Enfermement, prison et châtements en Afrique. Du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Paris, Karthala

**MILHAUD Olivier**, 2015, « L'enfermement ou la tentation spatialiste. De "l'action aveugle, mais sûre" des murs des prisons », *Annales de Géographie*, vol. 2-3, n°702-703, p.140-162

**SALLE Grégory**, 2016, *L'utopie carcérale. Petite histoire des « prisons modèles »*, Paris, Éditions Amsterdam

**SCHEER David**, 2013, « Le paradoxe de la modernisation carcérale », *Cultures & Conflits*, n°90, p.95-116, en ligne : <https://journals.openedition.org/conflits/18743>





## **Semaine 1.3**

---

### **Des prisons et des prisonniers**

# Des prisons et des prisonniers

**Frédéric Le Marcis**

Professeur en anthropologie sociale, ENS de Lyon, Triangle, programme Ecoppaf

**Marie Morelle**

Maîtresse de Conférences HDR en géographie, université Paris 1 Panthéon Sorbonne, Prodig, programme Ecoppaf

## Les détenus : des situations contrastées



**Frédéric:** La situation des prisons sur le continent est diverse et variée. Quelle est la situation des détenus ?



**Marie:** Elle présente des différences et des points communs. D'une part, il faut toujours garder à l'esprit l'extrême diversité des situations des détenus dans les prisons. D'autre part, nous observons des récurrences. Par exemple, les majeurs sont beaucoup plus incarcérés que les mineurs, les hommes sont plus souvent détenus que les femmes. Comment expliquer cela ? Les femmes et les mineurs commettent-ils moins de délits et de crimes ou la justice est-elle plus tolérante, les condamne-t-elle à des peines avec sursis ? Enfin, il existe aussi des protections légales pour des mineurs notamment. Ce qu'il faut retenir c'est qu'en amont de la prison, il est nécessaire de comprendre les politiques pénales, leur application concrète et les représentations qu'a une société donnée de la justice.



**Frédéric:** Quelle est la situation des étrangers en prison ?



**Marie:** Le manque d'information est marqué pour ce qui les concerne. Ils sont pourtant présents en détention mais pas nécessairement au titre d'une infraction sur la législation des étrangers. Ils peuvent avoir commis un délit, un crime, et éventuellement cumuler ces deux motifs. Quoiqu'il en soit, si on est étranger, on est loin de sa famille et on va se retrouver dans une situation très précaire, avec des difficultés pour se nourrir, se soigner ou pour faire avancer son dossier devant

le tribunal. Diverses formes de solidarité sur des bases d'appartenance nationale ou religieuse peuvent exister, mais elles demeurent limitées en prison. Finalement, ce sont souvent des organisations internationales, des ONG, qui soutiennent ces détenus. Cela peut être le Haut-Commissariat aux Réfugiés (HCR), ou la Croix-Rouge internationale (CICR) par exemple.

## Prévenus ou condamnés : l'influence du statut sur l'expérience de la prison



**Frédéric:** Toutes ces personnes incarcérées sont-elles condamnées ?



**Marie:** Non, il est important de distinguer les condamnés et les personnes incarcérées au titre de la détention provisoire. Ces dernières n'ont pas encore été jugées ni condamnées, mais la loi prévoit de les placer en détention provisoire. Dans ce cas-là, on parle de prévenus : sur le continent africain, leur nombre est très important. En Côte d'Ivoire, le taux de personnes incarcérées en détention provisoire est très important. Que signifie cet état de fait alors que les prisons sont marquées par la surpopulation ? Quel est le sens de l'emprisonnement quand on peut rester des mois et des mois en situation de détention provisoire ? Au Cameroun, il y a des personnes qui passent plus de 2 ans en détention provisoire !



**Frédéric:** Cela est d'autant plus problématique lorsque l'on sait que les personnes en préventive, c'est-à-dire non condamnées, n'ont pas accès aux corvées dans les prisons.



**Marie:** Oui. Là tu parles des corvées, c'est-à-dire la possibilité pour des personnes incarcérées de travailler et éventuellement de sortir de la prison pour travailler. Quand on est en détention provisoire, on n'a pas non plus les mêmes accès aux cellules, à un lit... En miroir, il ne faut pas oublier autre chose : c'est que même une personne qui a été jugée et condamnée en première instance, pour reprendre l'expression francophone, va aussi avoir tendance à vouloir aménager sa peine et éventuellement la réduire. Elle va vouloir passer devant une cour d'appel. Une fois qu'elle est passée devant une cour d'appel, elle espère passer devant une autre cour (selon les pays on parle de cour suprême, de cour de cassation). Chaque détenu a toujours ce souhait de réduire sa peine, de l'aménager ou aussi d'attaquer sur des points de procédure. Un détenu peut également espérer obtenir un transfert, soit parce qu'il veut se rapprocher de la cour d'appel dont on parlait à l'instant, soit parce qu'il veut se rapprocher de sa famille.

## Une sur-représentation des quartiers populaires dans le système carcéral



**Frédéric:** Quels sont les types d'incarcération et quelles sont les peines prononcées pour les détenus ?



**Marie:** On manque cruellement d'informations. Et pourtant ces statistiques pénales et pénitentiaires seraient vraiment très utiles. Attention, ces statistiques ne nous renseigneraient pas forcément sur le nombre exact de crimes et de délits commis. Tout le monde ne porte pas plainte et certaines enquêtes n'aboutissent pas. Il existe aussi des situations de corruption mais toujours est-il que cela nous donnerait à voir les motifs principaux d'incarcération, et comme tu le demandes, qui est incarcéré. Si je regarde les dossiers du greffe de la prison centrale de Yaoundé, qu'est-ce que je constate ? En général, on est incarcéré principalement pour vol. Ce sont des hommes, jeunes, issus des quartiers populaires, et qui vivent d'activités informelles qui sont incarcérés. Attention, je ne suis pas en train de dire que tous les délinquants et tous les criminels sont issus des quartiers populaires. En fait, il s'agit plutôt de se demander dans quelle mesure, on ne surveille pas et on ne réprime pas davantage les habitants des quartiers populaires.



**Frédéric:** Cette question a été soulevée largement pour les prisons occidentales !



**Marie:** Oui, c'est une question universelle et récurrente. Quand un directeur de prison malgache dit « il faut que je mette en place une activité d'enseignement parce que mes détenus se caractérisent par un taux important d'analphabétisme ou d'illettrisme », cela pose question ! Oui c'est légitime de vouloir mettre en place une activité pour enseigner, mais il faut peut-être se demander pourquoi autant de détenus illettrés sont dans une prison ! Qu'en est-il de ceux qui sont coupables d'abus de biens sociaux, de détournement d'argent public, de fraude ? Sont-ils systématiquement poursuivis ? Sont-ils systématiquement condamnés à une peine de prison ? En fait, on n'est pas égal devant la prison.

## La peine de mort : application et abolition à géométrie variable



**Frédéric:** Que peux-tu nous dire de la peine de mort ?



**Marie:** Au regard de la peine de mort, les situations sont disparates. En Somalie, elle existe toujours, de même que les exécutions. Par contre, au Bénin, la cour constitutionnelle a aboli la peine de mort mais la loi qui permet véritablement d'appliquer cette abolition n'existe pas encore : des détenus condamnés à mort sont donc encore dans les prisons béninoises. Au Tchad, il est plutôt question d'abolition partielle : si la peine de mort a été abolie, on peut quand même condamner à mort des personnes qui sont incarcérées et jugées pour terrorisme. Or, on sait bien que le Tchad, en ce moment, est engagé dans la lutte contre le groupe Boko Haram. D'autres situations encore sont à noter. Au Cameroun, la peine de mort n'est pas abolie, mais par contre, elle n'est plus prononcée depuis des décennies. Donc les condamnés à mort se considèrent un peu comme des condamnés à perpétuité, même s'ils aimeraient bien que cela soit effectivement reconnu devant un tribunal. Ils vont tout faire d'ailleurs pour qu'il y ait cette transformation. Si la peine est commuée en perpétuité, cela ouvre la possibilité de demander sa réduction.



**Frédéric :** Mais comment doivent-ils s'y prendre pour y parvenir ?



**Marie :** Il faut d'abord avoir des moyens, notamment pour payer un avocat. En effet, les avocats commis d'office ne sont pas nombreux et souvent démotivés. Ils sont très mal payés et souvent payés en retard par l'État. Il faut aussi le soutien de la famille. Or, ce dernier a tendance à s'amoindrir lorsque les détenus sont condamnés à de longues peines... Il est également nécessaire de comprendre le droit, de comprendre ce qui vous arrive. À ce sujet, je voudrais quand même signaler que des détenus, toujours ces longues peines, ont assisté à beaucoup d'audiences, pas seulement la leur, aussi celles d'autres co-détenus. Ils ont éventuellement rencontré des avocats, ils ont pu en embaucher de temps à autre, selon leurs moyens. Ils ont discuté avec des ONG, ils ont pu lire des codes pénaux dans des bibliothèques de prisons. On peut constater un apprentissage du droit et l'acquisition d'un savoir pratique. Des détenus aujourd'hui disent ainsi être les avocats de la prison. Or, les organisations internationales ou les ONG l'ignorent parfois, ne le reconnaissent pas. Certains magistrats les méprisent. C'est important de rappeler que les détenus peuvent aussi être sujets de leurs droits.



**Frédéric :** Tu fais référence ici à des pratiques informelles, à des savoirs informels. Peux-tu approfondir un peu cette question ?



**Marie :** Je ne veux pas faire de généralités. Mais prenons l'exemple des condamnés à mort, dans certaines prisons, dans certains pays. En général, ils bénéficient d'une cellule individuelle qu'ils partagent avec deux, maximum trois détenus. Ils ne sont pas dans des quartiers marqués par la surpopulation. De manière beaucoup plus informelle, ils ont le droit de circuler dans la prison, d'aller dans d'autres quartiers de détention, d'aller dans la cour, ce qui n'est pas le cas de d'autres détenus. Ils peuvent embaucher d'autres détenus,

pour faire leur ménage et cuisiner pour eux. Pour ces autres détenus, c'est important car s'ils ne sont pas nécessairement payés et ne reçoivent pas d'argent, le fait d'accéder à un quartier qui n'est pas marqué par la surpopulation (dans le cas de prisons surpeuplées) leur permet très pragmatiquement d'aller plus facilement aux toilettes et de se doucher. Par ailleurs, certains détenus développent des activités économiques informelles comme préparer du poisson, vendre des beignets, ou faire du trafic de cigarettes ou d'alcool.

## À retenir

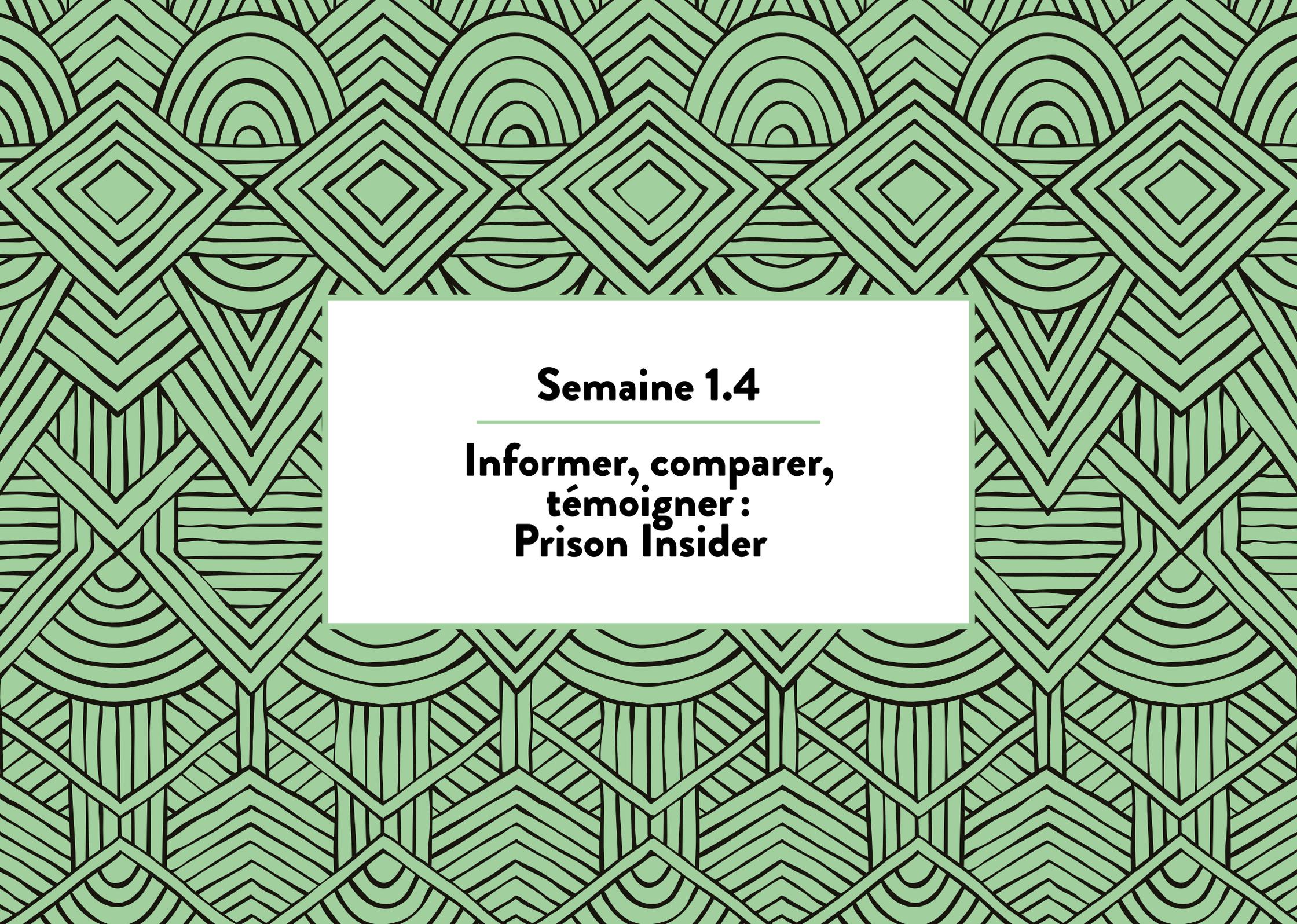
**Pour comprendre l'expérience carcérale et la diversité des situations, il faut considérer le statut pénal, mais aussi les origines sociales des détenus. Il faut considérer leur âge, le genre et enfin tous ces statuts informels que l'on acquiert au fur et à mesure de son incarcération ou de ses incarcérations.**

## Bibliographie

- CUNHA Manuela Ivone**, 2001, « Trajets et dérives autour d'une prison de femmes », *Ethnologie française*, vol. 31, n°1, p.81-87
- CUNHA Manuela Ivone**, 2007, « Les liens du trafic : parenté, voisinage et genre dans des narcomarchés », in KOKOREFF Michel, PERALDI Michel, WEINBERGER Monique (dir.), *Économies criminelles et mondes urbains*, Paris, PUF, p. 109-119
- GODOI Rafael**, 2014, « Flux pénitentiaires et vases communicants : le va-et-vient entre l'intérieur et l'extérieur des prisons », *L'Ordinaire des Amériques*, n°216, en ligne : <http://journals.openedition.org/orca/1102>
- GODOI Rafael**, 2009, « Gérer le vivre-ensemble dans et hors de la prison : la trajectoire d'un agent pénitentiaire à un moment de transition », in GEORGES Isabel, CABANES Robert (dir.), *Sao Paul. La ville d'en bas*, Paris, L'Harmattan, p.151-166
- MANDELA Nelson**, 1995, *Un long chemin vers la liberté*. Autobiographie traduite de l'anglais (Afrique du Sud) par Jean Guiloineau, Paris, Fayard, en ligne : [https://www.socialgerie.net/IMG/pdf/Un\\_long\\_Chemin\\_Vers\\_la\\_Liberte.pdf](https://www.socialgerie.net/IMG/pdf/Un_long_Chemin_Vers_la_Liberte.pdf)
- MORELLE Marie**, 2015, « La prison, la police et le quartier. Gouvernement urbain et illégalismes populaires à Yaoundé », *Annales de Géographie*, vol. 2-3, n°702-703, p.300-322
- WACQUANT Loïc**, 2001, « Symbiose fatale. Quand ghetto et prison se ressemblent et s'assemblent », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°139, p.31-52
- WACQUANT Loïc**, 1999, *Les Prisons de la misère*, Paris, Raisons d'Agir



MR



## **Semaine 1.4**

---

**Informer, comparer,  
témoigner :  
Prison Insider**

# Informers, Comparer, Témoigner : Prison Insider

**Frédéric Le Marcis**

Professeur en anthropologie sociale, ENS de Lyon, Triangle, programme Ecoppaf

**Clara Grisot**

Coordinatrice du pôle multimédia, Prison Insider

**Bernard Bolze**

Directeur et cofondateur, Prison Insider



**Frédéric :** Clara Grisot et Bernard Bolze, vous faites partie des co-fondateurs de Prison Insider. Prison Insider, c'est une association qui se donne pour mission de produire et de diffuser des connaissances sur les prisons dans le monde entier. Comment est née Prison Insider et quelle est la généalogie de cette association ?

## Diffuser de l'information sur les prisons dans le monde



**Bernard :** Cette association est toute récente, elle a deux ans d'âge. En pratique, elle est née du fait qu'il y a fort longtemps, au croisement de mon activité de journaliste et de militant associatif, j'ai eu l'idée, au début des années 1990, de créer l'Observatoire international des prisons qui a occupé une dizaine d'années de ma vie. Après la fin de la dimension internationale de l'OIP, j'ai constaté 25 ans plus tard, que cette place n'était occupée par personne. On peut évoquer cette question-là de différentes façons. En tout cas, l'idée a été de réunir des amis, des connaissances aux compétences multiples pour que ces personnes s'emparent de cette question et trouvent une formule contemporaine pour évoquer la situation des prisons dans le monde. Ainsi est née Prison Insider.



**Frédéric :** La raison d'être de Prison Insider repose sur l'idée qu'au fond la prison est une boîte noire. Sa présence rassure la société parce qu'on y enferme les brigands. Mais finalement, ce qui se passe derrière ses murs n'intéresse pas grand monde. Est-ce que tu parles ce constat ?

## Lutter contre les idées préconçues et donner à voir la prison



**Clara :** Oui ! Et après comme Prison Insider essaye de rentrer dans cette boîte noire, on se rend compte que cette idée ne résiste pas aux faits. Massivement, ce sont les malades, les pauvres, les minorités qui sont emprisonnés et l'incarcération massive est le fruit d'un choix politique. Elle n'a pas grand rapport avec une variation ou une hausse de la criminalité. En outre, ces personnes qui passent par l'enfermement sont de fait fragilisées par cette épreuve. Quand elles ressortent, elles sont encore plus vulnérables, encore plus exclues, encore plus marginales et c'est donc un cercle vicieux. Comme ces personnes sont exclues, on s'y intéresse peu et on constate un relatif désintérêt pour cette question. Ce n'est pas très encourageant, mais il convient de travailler sur cette question.



**Frédéric :** Mais ce désintérêt dont tu parles pour ce qui se passe à l'intérieur de la prison, est-ce qu'il est partagé dans le monde ou est-ce que vous observez des contrastes d'une région à une autre ?



**Clara :** Il s'agit peut-être moins d'un désintérêt que d'une volonté de ne pas voir et de ne pas savoir. À partir du moment où une personne a commis un délit, une infraction, un crime, cette personne est stigmatisée, exclue, mise à l'index de la société de même que sa famille. Il en résulte un grand mépris, un grand silence. Toutes les personnes ne se comportent pas de la même manière avec les personnes qui vivent l'incarcération. On peut voir par exemple que certaines sociétés sont plus inclusives, ou qu'ailleurs la famille est beaucoup plus présente, notamment en Amérique latine.

## Articuler différentes sources d'information sur la prison et développer une approche comparative



**Frédéric :** Le site de Prison Insider présente à la fois des analyses, des données, des synthèses et également des témoignages. Quel statut accordez-vous à ces différentes sources d'information ?



**Bernard :** On pourrait résumer notre production d'informations à trois univers : l'information brute et factuelle que nous privilégions, c'est-à-dire être en capacité de décrire, de dire ce qui se passe en matière d'intégrité physique, en matière d'accès aux soins, le maintien des liens familiaux... on pourrait multiplier les exemples de ces droits. Et puis, très rapidement vient l'idée que l'on puisse comparer ces données. C'est très important pour une région, pour cinq pays d'Europe ou cinq pays d'Afrique de pouvoir comparer les pratiques entre elles : comment s'obtient une visite, comment est-on nourri, comment accède-t-on aux soins, comment dispose-t-on d'une simple hygiène ? Cela nous intéresse énormément que ces données comparées puissent tirer les uns et les autres vers le haut ; que les usagers en quelque sorte, que les familles ou les proches de prisonniers puissent dire : « regardez comment on fait à côté » ; ou que les militants associatifs ainsi que les ONG puissent dire « regardez comment c'est pratiqué à côté, pourquoi nous, on ne ferait pas la même chose, se tirer vers le haut ? » La troisième chose, c'est de témoigner : le témoignage est pour nous de la plus grande importance, parce qu'au-delà des aspects juridiques, techniques un peu réfrigérants, le témoignage vient donner de la chair, donner de l'humanité. Ce sont bien de personnes dont on parle, ce ne sont pas des cas, ce ne sont pas des numéros, pas des numéros d'écrou, ce sont des individus. Le témoignage vient donc illustrer notre propos.



**Frédéric :** Dans ce projet-là, aujourd'hui couvrez-vous l'ensemble des pays avec Prison Insider ?



**Clara :** L'organisation est assez jeune, mais évidemment c'est l'objectif à terme. On a dû commencer quelque part et on a donc démarré en collectant des informations, en identifiant des personnes dans différents pays qui font partie ou non d'organisations repérées. Ensuite, nous avons décidé d'entamer nos recherches par zone géographique. Nous avons initié un premier cycle sur l'Amérique latine, nous avons couvert une dizaine de pays puis, ensuite, nous avons enchaîné sur un cycle sur l'Asie du Sud-Est à regarder ce qui se passait en Indonésie, à Singapour, aux Philippines. Nous avons

pu mettre en évidence l'incarcération massive des usagers de drogues par exemple, et enfin nous avons conduit un cycle sur l'Afrique. L'idée de ces cycles géographiques était de repérer des grandes tendances régionales, toujours suivant cette idée de comparer ce qui se passe, à la fois au sein d'une région, mais aussi entre des régions entre elles. Cette année, nous entretenons ces réseaux, nous approfondissons nos liens avec ces pays-là, mais également avec les pays européens. Notre réseau de correspondants se répartit actuellement sur les cinq continents et compte une quarantaine d'organisations. Évidemment, c'est une dynamique à entretenir et à développer.

## Contribuer à Prison Insider



**Frédéric :** Comment recrutez-vous ces correspondants ou alors comment participer à cette aventure ?



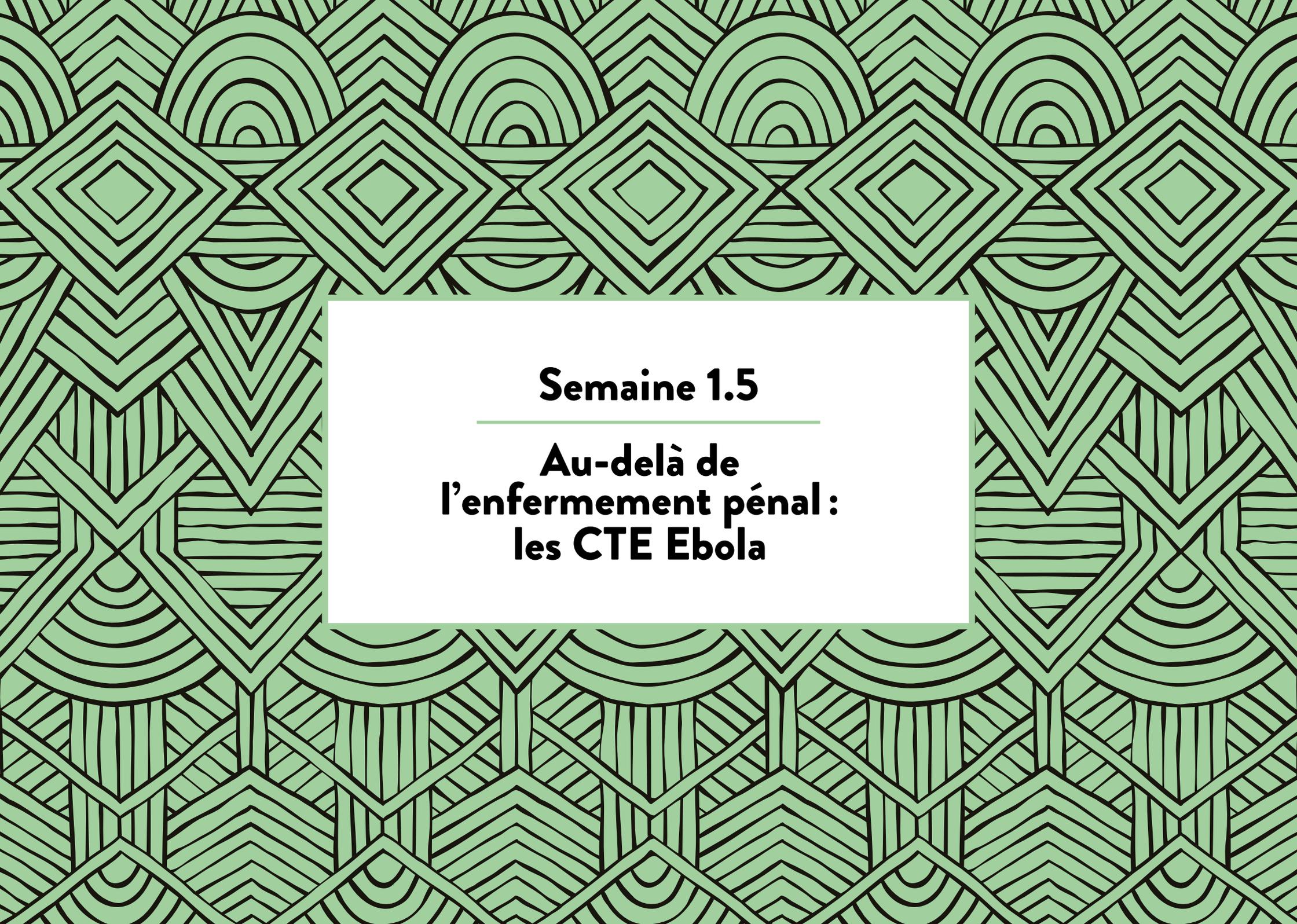
**Clara :** Prison Insider ne recrute pas de correspondants puisque sont sollicitées des personnes qui montrent un intérêt pour cette question et qui pourraient venir renseigner l'organisation d'un pays sur tous les aspects organisationnels et sur la politique carcérale par exemple. Au-delà, Prison Insider est un outil collaboratif et chacun peut y prendre sa part. Nous avons envisagé la question de l'incarcération telle qu'elle est, c'est-à-dire comme une question universelle qui nous concerne tous, et il existe une multiplicité de manières de rejoindre l'aventure de Prison Insider.



**Bernard :** On installe en début d'année sur notre plateforme Internet ce qu'on appelle la matrice, c'est-à-dire l'organisation du système pénitentiaire pour un pays donné. Nous invitons les personnes qui ont regardé ce MOOC ou lu ce BOOC, l'ensemble des acteurs de la société civile qui veut se joindre à nous et surtout qui a envie de prendre en compte l'état de ses propres prisons. Ce n'est pas pour nous faire plaisir, c'est pour dire « moi je veux participer à la transformation des prisons à l'échelle du monde, mais en partant depuis le territoire qui est le mien ». Donc on invite chacun à envoyer à Prison Insider, à notre adresse, tout ce qui se déroule au fil de l'eau dans l'année : coupures de presse, communiqués, rapports, documents écrits, images qui vont concerner son pays. Cela viendra s'inscrire dans la fiche-pays et à la fin de l'année, nous pourrions clore cette fiche avant de continuer l'année suivante. Nous aurons ainsi une sorte de rapport annuel fabriqué au fil du temps.

**Lien internet :** <https://www.prison-insider.com>





## **Semaine 1.5**

---

**Au-delà de  
l'enfermement pénal :  
les CTE Ebola**

# Au-delà de l'enfermement pénal : les CTE Ebola

**Frédéric Le Marcis**

Professeur en anthropologie sociale, ENS de Lyon, Triangle, programme Ecoppaf

**Veronica Gomez-Temesio**

Chercheuse en anthropologie, postdoctorante à l'université de Copenhague



**Frédéric :** Nous consacrons notre séance à la question de l'enfermement hors des murs de la prison. Dans la réflexion en sciences sociales, trois lieux émergent comme des figures emblématiques de l'enfermement : la prison d'abord dont Michel Foucault nous a expliqué qu'elle était là pour surveiller et punir ; l'hôpital psychiatrique ensuite dont Erving Goffman nous a rappelé que comme institution totalitaire, elle était là pour organiser la vie des individus, mais qu'elle n'était pas sans susciter des résistances ; et plus récemment les travaux de Michel Agier témoignent de la façon dont le camp est devenu un outil majeur du traitement des réfugiés. Cependant, sur le continent africain, une autre expérience permet d'interroger à nouveaux frais la question de l'enfermement, de ses logiques, de son expérience, mais également de ses contradictions. Cette expérience, c'est celle des traitements, des centres de traitement Ebola mis en place entre 2014 et 2015 dans les trois pays de la Mano River pendant l'épidémie d'Ebola. Ces trois pays de la Mano River, ce sont la Guinée, la Sierra Leone et le Liberia. Veronica Gomez-Temesio a réalisé une ethnographie de plusieurs mois dans un centre de traitement guinéen à Wonkifong. Actuellement chercheuse à l'université de Copenhague, elle partage avec nous son analyse.



**Veronica :** les Centres de Traitement Ebola ou les CTE sont les lieux dans lesquels on va regrouper, en fait enfermer toutes les personnes qui sont atteintes du virus Ebola. Plus que des centres de soins, ce sont en fait des lieux de quarantaine. Car quand le virus commence à circuler dans la société, les épidémiologistes préconisent de casser les chaînes de transmission afin d'éviter que le virus ne se propage trop. Dans ce but, il faudrait idéalement placer toutes les personnes atteintes, toutes les personnes malades dans un espace fermé, dans un lieu de quarantaine comme Wonkifong dont on a la photographie. Pour ce faire, on va mettre en place partout dans les pays touchés par l'épidémie, des centres fermés dans lesquels du personnel va traiter les malades en tenues imperméables.

## Qu'est-ce qu'un Centre de Traitement Ebola (CTE) ?



**Frédéric :** En quoi consiste un centre de traitement Ebola ?



© Veronica Gomez-Temesio



**Frédéric :** Pourquoi semble-t-il pertinent de penser ensemble centres de traitement Ebola et prisons ?

## Epidémies et illégalismes ont en commun le confinement comme réponse



**Veronica :** C'est vraiment pertinent de les penser ensemble, car tout d'abord ce sont des espaces clos, en fait des espaces fermés dans lesquels on va enfermer des populations que l'on juge dangereuses pour le reste de la société tant au niveau national que global. Donc plus qu'une logique de soins, dans les CTE on a vraiment affaire ici à une logique de contrôle du risque, comme avec la prison. On va regrouper des populations dans des lieux fermés afin de protéger le corps de la société.



**Frédéric :** En fait, il y a un paradoxe inhérent au CTE où on a, à la fois, une pratique de promesse de soins, mais aussi une pratique de contrôle.



**Veronica :** Tout à fait ! Dans le projet du CTE, il existe ces deux logiques : isoler le virus et soigner les malades. Donc on voit ici un soignant avec un jeune enfant, on peut dire que ces deux logiques, c'est la théorie du CTE, c'est ce qui sous-tend la construction de ces centres. Toutefois, dans la pratique, il faut vraiment souligner le fait que la logique du contrôle prend le pas sur celle du soin. Cette logique va se diffuser en dehors même du centre. Voici un exemple : pendant l'épidémie, toute personne porteuse de symptômes assez généraux — comme mal de tête, diarrhée, vomissements — toutes ces personnes-là étaient envoyées dans des centres pour se faire détecter, pour se faire dépister. Ainsi, pendant l'épidémie dans les quartiers ou dans les villages qu'on jugeait à risque ou dont on pensait qu'ils abritaient des porteurs de virus, des campagnes — qu'on appelait alors « les campagnes de ratissage » — ont eu lieu. Ces gens avec des symptômes assez généraux ont été envoyés de force dans des centres où ils ont séjourné plusieurs jours et au risque d'une contamination mortelle quand leurs symptômes n'étaient pas liés à Ebola. Donc on a trié, on a vraiment affaire ici à une logique de triage parce qu'on trie des vies que l'on juge dangereuses afin de protéger d'autres vies que l'on juge importantes de protéger. Ici je fais référence spécifiquement aux fonds financiers massifs qu'envoyaient les États-Unis et l'Europe en Afrique de l'Ouest pendant l'épidémie ; des fonds qui étaient destinés à sauver des vies certes, mais surtout à éviter qu'Ebola n'arrive jusqu'à nous.



**Frédéric :** La notion de contrôle du risque, que ce soit risque épidémiologique dans les CTE ou risque contre les illégalismes dans les prisons est tenue en commun par les CTE et les prisons. Mais existe-t-il d'autres facteurs ou d'autres mentions ou points ne qui sont pas partagés dans ces deux espaces ?

## CTE et Prisons fonctionnent selon des logiques similaires : celle des institutions totales



**Veronica :** Les CTE et la prison ont effectivement plein de points communs. Le plus évident, c'est l'architecture : ce sont des lieux fermés. Quand on est envoyé dans un CTE, on ne nous demande pas notre avis. On y est envoyé sans choisir et on n'en sort que lorsqu'on nous le dit. Ici par exemple ce sont les barrières de Wonkifong. On laisse ses affaires personnelles à l'entrée, on laisse ses habits, on en reçoit de nouveaux, on reçoit un numéro d'identification. On assiste à une véritable redéfinition de la personne dès les premiers pas dans

l'espace d'enfermement ; cela rappelle bien sûr l'expérience de mortification décrite par Erving Goffman. Cependant, le plus important réside dans le fait que les CTE et la prison partagent en quelque sorte une définition de la vie ou une philosophie de la vie. Dans ces lieux, le patient comme le détenu vit un processus de déshumanisation ; et je fais référence ici aux travaux d'Hannah Arendt. Hannah Arendt a pensé le camp comme un lieu où la personne est démise de sa vie politique. Dans cette perspective, dans les CTE, la personne est réduite à un corps toxique à gérer ; à un corps que l'on doit nourrir, laver, habiller, mais aussi à une personne qui va être démise de tous ses droits. Le plus terrible sans doute c'est que cela dure jusque dans la mort : on voit ici les tombes des patients de Wonkifong, le cimetière où plus de 150 patients ont été enterrés et ils l'ont tous été dans des tombes anonymes. Donc, les familles ne savent souvent pas où sont enterrés leurs proches et ces personnes-là ont été enterrées sans autre forme de procès, sans enterrement, sans accompagnement social ou familial.





**Frédéric :** Le stigmate survit à l'expérience même du CTE et ce qui est frappant, c'est que cette logique-là, elle s'applique également aux détenus qui, après la prison, restent porteurs d'un stigmate. Face à cette déshumanisation, observe-t-on comme en prison des formes de résistance ou bien des accommodements tels qu'ils ont été décrits par exemple dans les hôpitaux psychiatriques par Erving Goffman ?

## Résister à la déshumanisation ?



**Veronica :** Des résistances existent parce qu'évidemment personne ne peut être jamais complètement réduit à un corps. Ainsi, dans cette opposition entre vie biologique et vie politique, on observe des résistances. Si l'on compare avec la prison, il n'y a pas vraiment de rébellion, de mutineries ou d'émeutes dans les CTE, mais il y a quand même une lutte pour rester humain. Les individus vont réclamer des contacts avec leurs familles ; les familles vont venir les voir dans les CTE ; leur apporter de la nourriture ; rappeler que ces personnes, en fait, elles ont un nom, elles ont un prénom ; elles ont une appartenance autre que celle d'être simplement un corps contaminé.

## CTE et mise au travail ?



**Frédéric :** On pourrait approfondir peut-être d'un point de vue historique cette comparaison. En effet, au moment de l'installation des prisons coloniales sur le continent, la logique de contrôle des populations va de pair avec une logique de mise au travail et cette notion de mise au travail perdure jusqu'à aujourd'hui dans les camps pénaux que l'on trouve dans les prisons rurales : les détenus sont là aussi pour travailler dans les champs. Peut-on parler dans les CTE d'une mise au travail des patients ?



**Veronica :** Ils ne sont pas vraiment au travail parce que l'on a affaire à des gens qui sont gravement malades, qui vont peut-être séjourner quinze jours tout au plus dans le CTE s'ils survivent. Cependant, ces patients, s'ils ne produisent pas, effectuent quand

même un travail : ils protègent la société. Leur corps est au travail afin de protéger la société. Dans ces tentes de quarantaine, quelque chose se passe : le travail des patients c'est vraiment de faire barrage avec leur corps à la propagation du virus. En fait, ils protègent le reste de la société en sacrifiant leur propre personne et c'est un travail très important. Ensuite, il ne faut pas oublier que dans ces CTE, il y a de nombreux essais cliniques. On teste des médicaments qui n'ont pas encore de licence sur les patients. Afin d'étudier le virus, on prélève leur sang, leur sperme, leurs sécrétions vaginales, les larmes, le lait maternel. Ainsi le corps des patients produit une valeur économique sur le marché pharmaceutique mondial.





## À retenir

Il faut inscrire les CTE dans l'histoire au long cours de la dévaluation de la vie noire. Les CTE raisonnent vraiment avec ce processus, avec cette histoire de déshumanisation que l'on retrouve tant dans les politiques esclavagistes que dans le contrôle des populations par le pouvoir colonial. La forme des CTE, la forme des camps n'est d'ailleurs pas du tout inédite en Afrique puisque les camps et l'enfermement sont le modèle de gestion des épidémies à l'époque coloniale comme le montre le livre de Guillaume Lachenal, *le médecin qui a voulu être roi*.

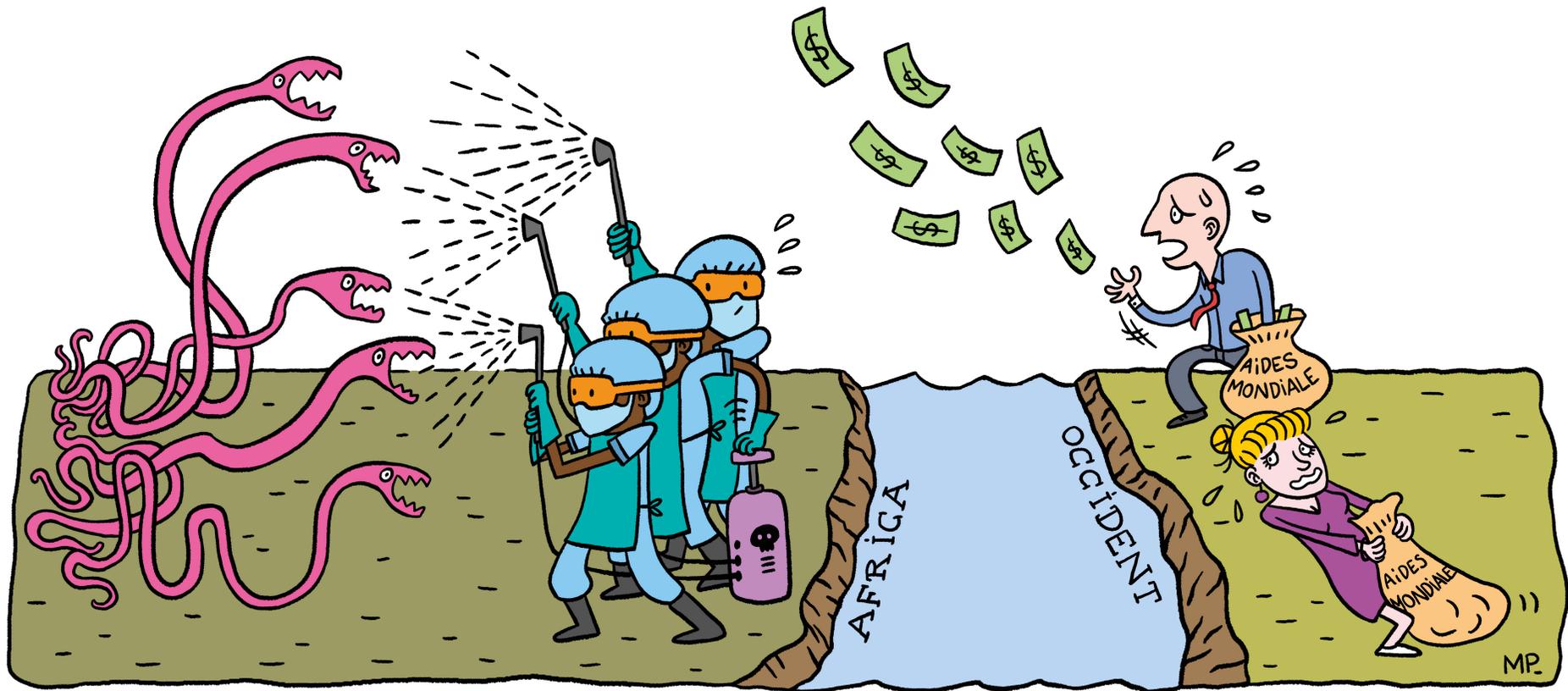
Ce dispositif sauve-t-il des vies? Oui, cela sauve des vies! Mais lesquelles? Les CTE ont permis, avec d'autres initiatives telles que les essais vaccinaux, d'étouffer le virus. Avec un peu de provocation, on peut dire que ces dispositifs ont sauvé des vies, mais il s'agissait de nos vies! Parce que ces lieux d'enfermement, ils ont surtout empêché le virus de sortir du continent africain. On voit sur cette photo un soignant en costume de protection vaporisant aux alentours du centre afin d'éviter que le virus ne se propage. Ensuite, avec un peu moins de provocations, on peut reconnaître que les efforts de la communauté internationale ont permis à des gens de survivre, de sortir vivants de ces centres. Néanmoins, il ne faut pas oublier qu'ils ont vraiment constitué des lieux de mise à l'épreuve de l'humanité parce qu'on n'y a pas traité les patients comme des êtres humains, mais comme des corps. Les CTE sont vraiment des lieux qui révèlent la persistance de la ségrégation raciale et politique dans le monde contemporain. Comme avec la prison, aujourd'hui on ne peut plus faire l'économie de se poser la question de la légitimité de ces lieux.



## Bibliographie

- Agier Michel** (sous la dir.), 2014, *Un monde de camps*, Paris, Éditions La Découverte
- Arendt Hannah**, 1972 [1951], *Les Origines du totalitarisme*, 3. *Le système totalitaire*. Trad. de l'amér. par Jean-Loup Bourget, Robert Davreu et Patrick Lévy, Paris, Le Seuil (« Points. Politique » 53)
- Lachenal Guillaume**, 2017, *Le médecin qui voulut être roi. Sur les traces d'une utopie coloniale*, Paris, Le Seuil (« L'Univers historique »)

- Le Marcis Frédéric**, 2015, « "Traiter les corps comme des fagots" Production sociale de l'indifférence en contexte Ebola (Guinée) », *Anthropologie & Santé* (11), <http://anthropologiesante.revues.org/1907>
- Gomez-Temesio Veronica**, 2018, « Outliving Death: Ebola, Zombies, and the Politics of Saving Lives. » *American Anthropologist* (120), p. 738-751, <https://doi.org/10.1111/aman.13126>
- Gomez-Temesio Veronica, Le Marcis Frédéric**, 2017, « La mise en camp de la Guinée. Ebola et l'expérience postcoloniale. », *L'Homme* (222), p. 57-90



Nous remercions l'équipe de réalisation du MOOC,  
William Perez, Catherine Heyvaerts, Philippe « Clint » Crave, Hugo Mathey, Corentin Masson,  
Benoit Roques du Service des Usages Numériques de l'université Paris 1 Panthéon Sorbonne,  
ainsi que les intervenants publics et anonymes qui y ont contribué.



Graphisme et illustration : Morgane Parisi, [www.StudioBrou.com](http://www.StudioBrou.com) | Illustration couverture : Corentin Masson  
Imprimé en octobre 2019 en 500 exemplaires par Magenta, 25 rue des Écoles, 75005 Paris